



HAL
open science

Analyse non linéaire de la structure phonologique du texte poétique

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. Analyse non linéaire de la structure phonologique du texte poétique. Travaux du CLAIX / Travaux du Cercle linguistique d'Aix-en-Provence, 1991, Le langage poétique : métrique, rythmique, phonostylistique, 92, pp.29-55. hal-03167330

HAL Id: hal-03167330

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03167330>

Submitted on 12 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

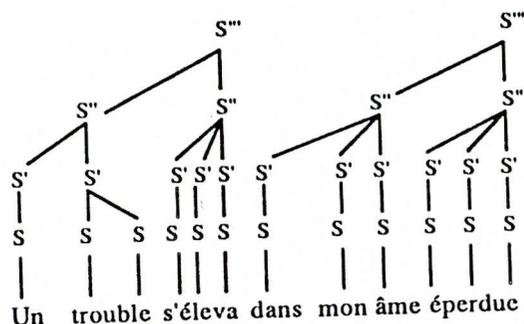
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANALYSE NON-LINÉAIRE DE LA STRUCTURE PHONOLOGIQUE DU TEXTE POÉTIQUE

I. Introduction

L'objet de cet article est le problème de la relation entre phonologie et métrique. Plus précisément, il s'agit de se doter de moyens d'analyse formelle de la structure phonologique du poème de facture classique ou apparentée. Le propos se veut ici purement linguistique, et même purement morphophonologique : on se gardera par conséquent de considérations sur le contenu littéraire, ou les intentions stylistiques des auteurs cités.

Le cadre théorique qui a été adopté est une variante de la phonologie lexicale, en ce qui concerne les relations entre morphologie et phonologie, et la typologie des règles phonologiques. Cette phonologie est également non-linéaire (pour une présentation de la phonologie non-linéaire en général, on peut se référer à Durand [1990]). Les structures phonologiques ne sont pas considérées comme des chaînes linéaires de segments et de frontières de syllabe, de morphème, ou de mot, comme c'était le cas dans le modèle de Chomsky & Halle (1968). La structure prosodique est hiérarchisée. Ainsi, la structure du vers de Racine *Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue*, par exemple, sera représentée comme suit :



Dans cette représentation, chaque S symbolise une syllabe; chaque S' symbolise la tête d'une unité supérieure à la syllabe, que nous appellerons 'hypersyllabe'; chaque S'' symbolise un accent de mot phonologique; enfin, chaque S''' symbolise un accent de groupe, le groupe accentuel étant vu ici comme le constituant prosodique supérieur au mot phonologique. Dans l'alexandrin classique dont il est ici question, on voit qu'il est aisé de formaliser les notions d'hémistiche et de césure, et également de déterminer quel est le statut de l'E' dit 'muet' dans la hiérarchie prosodique.

Il nous semble que ce type de représentation est apte à rendre compte des relations hiérarchiques qu'entretiennent les unités suprasegmentales dans le vers, et à exprimer les contraintes métriques, ainsi que les relations entre la métrique et les règles prosodiques 'naturelles', i.e. celles qui ont cours dans le langage courant.

II. La phonologie lexicale

Dans une étude des relations entre phonologie et poésie, il est indispensable de définir le mot phonologique. Or, cette notion n'a de sens que dans le cadre d'une théorie. Nous avons adopté un modèle de phonologie lexicale (voir notamment Aronoff [1976], Kiparsky [1982], Selkirk [1982], Scalise [1984]). On suppose ici l'existence dans la grammaire d'une langue d'un composant de morphologie générative, avec des règles de formation de mot. Ces règles s'appliquent pour produire les représentations lexicales des mots; voici un exemple :

confesser → *confession* → *confessionnal*

Nous distinguerons, à l'intérieur du composant morphologique, trois sous-composants :

- le sous-composant de morphologie dérivationnelle;
- le sous-composant de formation des composés, ou sous-composant de morphologie compositionnelle;
- le sous-composant de morphologie inflectionnelle.

La fonction des deux premiers sous-composants consiste à former des unités lexicales, telles que *confessionnal* à partir de *confession* pour ce qui est de la dérivation, ou *porte-clés* à partir de *porter* et *clé(s)* pour ce qui est de la composition; la fonction du sous-composant inflectionnel consiste à introduire des affixes grammaticaux, donc à créer des mots phonologiques qui soient la réalisation de mots grammaticaux :

cheval [+pluriel] → *chevaux*

III. Typologie des règles phonologiques

Les règles phonologiques se répartissent en deux classes principales :

- les règles lexicales, qui s'appliquent après chaque opération morphologique, dans le composant morphologique;
- les règles post-lexicales, qui s'appliquent une fois que le mot formé dans le composant morphologique est intégré en discours; il s'agit essentiellement des règles allophoniques, et des règles de sandhi externe qui s'appliquent aux frontières de mot etc.

Considérons à titre d'exemple la formation du mot *grand*; la forme sous-jacente du radical est [[gʁɑ̃]] <d>, avec une consonne entre <>, que j'appellerai consonne associée. Cette consonne ne fait pas partie de la représentation sous-jacente, elle est simplement associée à cette dernière. Il est nécessaire de postuler un <d> sous-jacent comme consonne associée, à cause du féminin *grande* (en contexte de liaison, au masculin singulier, une règle générale dévoise ce <d> en <t>, dans le module post-lexical. Dans la formation du féminin, le <d> cesse d'être associé : gʁɑ̃ <d> → gʁɑ̃d). Comment allons-nous former le masculin pluriel ? Comme il s'agit d'un adjectif, le pluriel se forme en ajoutant une autre consonne associée, à savoir <z>, la consonne de liaison du pluriel; cette insertion est le résultat d'une règle phonologique lexicale :

$g\partial\alpha <d> \rightarrow g\partial\alpha <d> <z>$

Une règle lexicale automatique effacera toute consonne associée précédant une autre consonne associée, car deux consonnes associées ne peuvent se suivre :

$g\partial\alpha <d> <z> \rightarrow g\partial\alpha <z>$

La forme / $g\partial\alpha$ / <z> constitue la sortie du composant morphologique : nous l'appellerons représentation lexicale. Il est à noter que cette représentation est syllabifiée, les règles de syllabification ayant lieu dans le composant morphologique. Cependant, la consonne associée n'est pas intégrée à la structure syllabique, les consonnes associées échappant au processus de syllabification lexicale, puisqu'elles ne sont pas intégrées à la représentation lexicale. Nous avons choisi de mettre les représentations sous-jacentes entre doubles crochets gras ([[]]), et les représentations lexicales entre barres obliques (/ /), et nous avons placé les consonnes associées à l'extérieur de ces crochets ou barres.

IV. La liaison

Il s'agit ensuite d'employer le mot en discours. Supposons la suite *ce sont de grands amis à moi*. Nous allons nous intéresser plus spécialement à la séquence *grands amis*. Les représentations lexicales, une fois intégrées au discours, vont subir ensuite des règles post-lexicales. Dans la suite qui nous concerne, c'est la liaison qui va s'appliquer. La règle de liaison, qui s'applique dans le module post-lexical, va consister à attacher la consonne associée à l'initiale de la syllabe du mot suivant :

$\$g\partial\alpha\$ <z> \$a\$mi\$ <z> \rightarrow$
 $\$g\partial\alpha\$za\$mi\$$ (\$ = frontière de syllabe)

On remarque que toute consonne associée qui ne subit pas la règle de liaison est effacée (cf. la consonne finale de *amis*).

Les règles de liaison sont les mêmes en français de conversation et en poésie, mais leurs conditions d'application sont beaucoup moins restreintes en poésie. Considérons ce vers de Baudelaire, par exemple :

Où serez-vous demain, Eves octogénaires

Une diction correcte exige la liaison après *Eves*. Cette liaison est obligatoire pour deux raisons : la première est que la diction classique ne fait pratiquement pas la distinction entre liaison obligatoire et liaison facultative. En français de conversation, la liaison est obligatoire après *vous*, mais facultative après *êtes*, dans *vous êtes encore là*, par exemple. En poésie, presque toutes les liaisons sont obligatoires, tant que les conditions prosodiques de leur application sont satisfaites. La deuxième raison, dans l'exemple cité, est que l'absence de liaison entraînerait l'élision nécessaire du 'E' de *Eves*, et cette élision, en supprimant une syllabe, détruirait le mètre du vers. La prononciation de la consonne de liaison nous oblige à maintenir le 'E', conformément à la règle qui empêche sa chute avant consonne :

$\$e\$v\partial\$z\partial k\$to\$z\partial n\partial\$$

Cette différence dans les conditions d'application de la liaison en poésie augmente considérablement la fréquence du phénomène, et crée un cas de discordance entre la langue courante, de conversation normale, et la tradition de la diction classique.

V. Le mot phonologique

L'une des questions importantes pour la suite est celle-ci : qu'est-ce qu'un mot phonologique ? Dans le cadre du modèle qui vient d'être présenté, la réponse est claire : le mot phonologique est le produit du composant morphologique. Les opérations sont les suivantes : une représentation sous-jacente subit des règles de formation de mot, ainsi que des règles phonologiques lexicales, dont les règles de syllabification. Le résultat est ce qu'on est en droit d'appeler un mot phonologique, qui est pourvu de toutes les spécifications suprasyllabiques (structure syllabique et structure accentuelle). Notons que le domaine maximal auquel s'appliquent les règles phonotactiques est précisément le mot phonologique, les règles phonotactiques étant conçues ici comme l'ensemble constitué des conditions de bonne formation phonologique, et des règles de combinaison de phonèmes.

D'autres arguments militent en faveur de l'existence du mot phonologique comme produit du composant morphologique, malgré les critiques souvent adressées aux défenseurs du mot en linguistique théorique (voir,

par exemple, Martinet [1966]). Ainsi, le phénomène de liaison n'a pas lieu à l'intérieur d'un mot phonologique simple (non-composé) : c'est exclusivement un phénomène de sandhi externe, qui n'a lieu qu'aux frontières de mot. Donc une séquence comme *les amis* est constituée de deux mots phonologiques au départ, puisque la liaison intervient entre *les* et *amis*. Il est vrai qu'en discours, ces deux mots n'en forment plus qu'un seul, mais nous verrons plus loin (§ X) qu'il faut distinguer les mots phonologiques issus des règles morphologiques et des règles phonologiques lexicales, et les mots phonologiques produits par les règles de restructuration post-lexicales. Toujours est-il que l'argument de la liaison invalide l'idée que l'article défini serait un 'affixe', et non un 'mot'. Notons aussi qu'en français les catégories grammaticales sont normalement réalisées sans discontinuité dans un mot donné. Or, on constate qu'il y a discontinuité du signifiant du pluriel dans *les chevaux*. Ceci confirme qu'une telle séquence est constituée de deux mots phonologiques au départ, au moment de l'insertion lexicale en discours, et avant application des règles de restructuration que nous verrons plus loin.

VI. Liaison et enchaînement

Le mot phonologique tel qu'il vient d'être défini doit être intégré en discours, pour y subir des règles post-lexicales, parmi lesquelles il y a la liaison, mais aussi l'enchaînement (sur ce processus, voir Encrevé [1988]). L'enchaînement partage un point commun avec la liaison : dans les deux cas, il s'agit de (re)syllabification au niveau post-lexical, c'est-à-dire en discours. Considérons la séquence suivante : *cher ami*. Avant l'application des règles post-lexicales de resyllabification, on a la structure syllabique suivante :

$$\$/\epsilon\delta\$/a\$/mi\$/$$

L'enchaînement consiste à déplacer la consonne finale de *cher* à l'initiale de la syllabe du mot suivant :

$$\$/\epsilon\$/\delta a\$/mi\$/$$

Il existe toutefois une différence importante entre liaison et enchaînement : la liaison concerne une consonne associée, qui n'avait pas été intégrée à la structure syllabique dans le composant morphologique, i.e. au

niveau lexical, tandis que l'enchaînement concerne une consonne que l'on peut appeler consonne 'fixe', et qui avait été syllabifiée au niveau lexical (on pourra comparer l'analyse adoptée ici et celle plus complexe d'Encrevé [1988]). La différence entre liaison et enchaînement est confirmée par le contraste entre des suites telles que *sept amis* et *ses amis*. La représentation lexicale de *sept* est $/s\epsilon t/$, avec un $/\epsilon/$ ouvert en syllabe fermée, conformément aux règles phonotactiques du français. La structure syllabique lexicale de ce mot ne peut être que $\$/s\epsilon t\$/$. La resyllabification en discours, i.e. l'enchaînement, produit l'effet suivant :

$$\$/s\epsilon t\$/a\$/mi\$/ \rightarrow \$/s\epsilon\$/ta\$/mi\$/$$

La voyelle de *sept* reste ouverte. En revanche, la représentation lexicale de *ses*, à la sortie du composant morphologique, est $/s\epsilon/ <z>$, avec une consonne associée. La voyelle peut rester fermée, car la syllabification lexicale donne $\$/s\epsilon <z>\$/$, avec une consonne associée, qui n'est pas syllabifiée. La non-syllabification de cette consonne a pour conséquence que le $/\epsilon/$ de *ses* est toujours final de syllabe. En effet, les règles post-lexicales de resyllabification donnent le résultat suivant :

$$\$/s\epsilon <z>\$/a\$/mi\$/ \rightarrow \$/s\epsilon\$/za\$/mi\$/$$

On voit donc qu'il faut distinguer le mot phonologique tel qu'il est produit par les règles morphologiques et les règles phonologiques lexicales, et la même unité en discours, qui a subi des règles post-lexicales.

VII. Les traits distinctifs et la sonorité

Le système de traits distinctifs qui est exposé de façon simplifiée et partielle dans les lignes qui suivent permet de placer de façon adéquate les sons sur une échelle de sonorité. Nous n'allons pas examiner en détail le système de traits en question, et nous allons simplement présenter ce qui nous concerne au premier chef. Nous postulons quatre composants phonétiques, et deux traits principaux, dont l'un se retrouve dans plusieurs composants :

composants :	'initiation'
	'phonation'
	'nasalité'
	'articulation'
traits principaux :	'aperture'
	'lieu'

Nous allons limiter cette présentation aux composants 'articulation' et 'nasalité', ainsi qu'au trait 'aperture'. Le trait 'aperture' est un paramètre à plusieurs valeurs scalaires, qui joue un rôle à la fois dans le composant 'nasalité' et dans le composant 'articulation'. Le principe est le suivant : la valeur [0] signifie 'occlusion' complète; la valeur [1] signifie 'rétrécissement' avec bruit de friction; à partir de [2], le passage est libre, sans friction.

Dans le composant 'nasalité', un son nasal a le degré d'aperture [2] (voile abaissé), et un son non-nasal a le degré [0] (voile relevé). Dans le composant 'articulation', le trait 'aperture' joue un double rôle : il rend compte à la fois du mode d'articulation des consonnes et de l'ouverture vocalique, dans la mesure où voyelles et consonnes sont considérées comme formant un continuum (voir Saussure [1980 : 71-6]) :

occlusives :	0
fricatives :	1
semi-voyelles, voyelles fermées :	2
voyelles mi-fermées :	3
voyelles mi-ouvertes :	4
voyelles ouvertes :	5

Le degré de sonorité d'un segment est proportionnel à son degré d'aperture.

La latérale [l] peut être caractérisée par la double valeur : 0 + 2 ('+' signale la simultanéité). Du point de vue de la hiérarchie prosodique, le degré d'aperture dans le composant 'articulation' a priorité sur le degré d'aperture dans le composant 'nasalité'. Ainsi, la latérale [l] (0 + 2) est supérieure sur l'échelle de sonorité à [t] et [n] (0), mais [n] est placée plus haut sur cette échelle que [t], en raison de son degré d'aperture nasale (2, opposé à 0). Examinons ces vers de P. Valéry :

En vain, Vous avez, dans la fange,
Pétri de faciles enfants [...]

Les degrés d'aperture articuloire et nasale de chaque segment phonique sont fixés comme suit, pour le premier de ces vers :

	<i>En vain, Vous avez, dans la fange,</i>										
articulation :	5	1	4	1	21	513	0	5	0+2/5	15	13
nasalité :	2	0	2	0	0	000	0	2	0	0	02 00

Le contenu exact en traits distinctifs permet d'expliquer les allitérations : ici, on a quatre labiales d'aperture [1] dans le composant 'articulation' ([v] et [f]). En ce qui concerne les consonnes, l'examen de la ligne articuloire permet de mettre en évidence la supériorité numérique des segments d'aperture [1], par rapport aux occlusives. Cet examen permet aussi de remarquer les pics de sonorité, i.e. les voyelles soulignées, d'aperture [5]. La ligne de nasalité permet de déceler la présence de quatre voyelles nasales, récurrence qui n'est sans doute pas fortuite.

VIII. Hiérarchie prosodique

Nous avons plus haut traité du problème de la resyllabification post-lexicale, mais il faut aussi aborder le problème de la structure accentuelle. Comme pour la syllabification, il nous faudra distinguer, en ce qui concerne l'accentuation, des règles prosodiques lexicales et des règles prosodiques post-lexicales, qui consisteront à restructurer le produit du composant morphologique. La représentation de la hiérarchie prosodique jouera un rôle essentiel lorsque nous aborderons le problème des relations entre contraintes métriques et structures phonologiques en poésie.

Il est aujourd'hui admis que les représentations phonologiques ne consistent pas en des chaînes linéaires de segments et de frontières de morphème, de mot etc. (voir, par exemple, Durand [1990] et Goldsmith [1990] pour des présentations récentes des modèles non-linéaires). Nous allons à présent exposer les principes essentiels d'un modèle non-linéaire de la structure phonologique. Dans le développement qui suit, nous supposons que des branchements *n*-aires sont parfaitement licites (voir Nespor & Vogel [1986]). En outre nous postulons une seule étiquette pour les catégories prosodiques : S (= 'syllable'); les unités prosodiques supérieures à la syllabe (S) sont considérées comme des projections de S (S', S'' etc.). On trouve sur la ligne phonémique ou 'squelette' (voir Encrevé [1988:144-5]) une série de points d'ancrage étiquetés 'x', chaque point

d'ancrage correspondant à un phonème, et étant relié à un faisceau de traits distinctifs (voir Jakobson & Waugh [1979 : 25] pour une définition du phonème), comme dans :

```

aniral  x x x x x x
          | | | | | |
          o m i r a l
  
```

Examinons les structures ci-dessous :

```

    Z      Z      Z
    /      \      /
   AB     BC     ABC
  
```

dans chacune de ces structures, B est la 'tête' ou unité principale, tandis que A et/ou C sont les termes 'dépendants'; examinons par exemple la représentation du mot *Panama*. On voit que chaque voyelle est la tête de la syllabe :

```

    S      S      S
    / | / | / |
   x x x x x x
   | | | | | |
   p a n a m a
  
```

Une branche verticale relie la tête de la structure au nœud supérieur, et les branches obliques relient les unités dépendantes à ce même nœud. Tout nœud S est en fait dominé par un nœud S' :

```

    S' S' S'      S' S'
    | | |      | | \
    S S S      S S S
    | | |      | | |
    a mi ral    be le ue
  
```

On note que certains S' sont constitués de deux syllabes, i.e. dominant deux S. La syllabe finale *debelette* forme un constituant avec la syllabe précédente. Cela n'est possible que dans le cas où le noyau de la deuxième syllabe concernée est un 'E' faible. En français, la structure de S' est inévitablement :

```

    S'
    | \
    S (S)
  
```

Ce qui donne les deux possibilités suivantes :

```

    S'
    | \
    S S
  
```

ou bien :

```

    S'
    |
    S
  
```

La règle d'accentuation lexicale peut se formuler comme suit :

Accentuer le S' le plus à droite du mot

Ce qui revient à dire qu'une branche verticale relie le nœud S' le plus à droite à un nœud S''; ce nœud S'' représente l'accent de mot lexical :

```

          S''      S''
         / | / |  / |
        S' S' S' S'S'
        | | |  | | \
        S S S  S S S
        | | |  | | |
        a mi ral  be le ue
  
```

Chaque mot phonologique est sujet à cette règle d'accentuation lexicale; des règles post-lexicales de désaccentuation effaceront certains nœuds S''. Dans cette étude, nous contestons deux assertions courantes :

- (i) l'assertion selon laquelle il n'y aurait pas en français d'accent lexical;
- (ii) l'assertion selon laquelle on accentue toujours en français la dernière syllabe d'un mot phonologique.

Nous supposons en effet que le français connaît comme les autres langues des règles d'accentuation lexicale. L'illusion que le français ne connaîtrait qu'un accent de groupe, soit dans notre terminologie un accent post-lexical de groupe, vient à notre sens de l'ignorance des règles de désaccentuation (sur le principe gouvernant ces règles de désaccentuation, on peut consulter Garde [1968 : 94-6]). En d'autres termes, là où d'autres ne verraient que des règles post-lexicales d'accentuation, nous voyons à la fois de la désaccentuation et la création d'unités prosodiques supérieures en discours. Ensuite, on voit bien que le français connaît dès le niveau des représentations lexicales, donc avant la mise en discours, une hiérarchie prosodique complexe, avec trois niveaux pour le mot non composé. Con-

sidérons en effet un mot tel que *ancienne*, en tenant compte du schwa final. Il faut bien constater que la syllabe la plus forte n'est pas la dernière, mais l'avant-dernière; en outre, la première syllabe est plus forte que la dernière. On peut représenter cette hiérarchie de façon schématique comme suit :

S''
S' S'
S S S
ancienne

De même, un mot tel que *pèlerin*, prononcé en trois syllabes, comme l'exige la diction classique, connaît aussi trois niveaux prosodiques distincts :

S''
S' S'
S S S
pèlerin

Cette fois, c'est la dernière syllabe qui est la plus forte, mais la première est plus forte que la seconde. Ce qui est accentuable en français, ce n'est pas, contrairement à ce qui est souvent affirmé, la dernière syllabe d'un groupe, mais le dernier constituant que nous avons étiqueté S', i.e. une unité prosodique supérieure à la syllabe, et que nous appelons 'hypersyllabe'. Dans le cas où le dernier S' domine deux S, i.e. quand la dernière hypersyllabe du mot est dissyllabique, c'est évidemment l'avant-dernière syllabe qui sera reliée à S'' par des barres verticales :

S''
/ |
S' S'
| | \
S S S
| | |
fenêtre

Du point de vue de la hiérarchie prosodique, que constatons-nous en ce qui concerne le mot phonologique, tel qu'il est produit par le composant morphologique ? Le nœud supérieur est S'' : aucun nœud supérieur à S'' n'est possible en français dans la représentation lexicale d'un mot phonologique. Nous pouvons poser par conséquent les équivalences suivantes, pour les représentations lexicales des mots :

- S = niveau de la syllabe;
- S' = niveau de l'hypersyllabe;
- S'' = niveau du mot.

IX. Le problème de schwa

En poésie, et plus précisément dans la diction classique, tous les schwas internes se prononcent, étant donné qu'ils sont suivis d'une consonne (voir Mazaleyra [1974 : 57-73]). Le problème qui se pose à nous est essentiellement celui du schwa final de mot, dont la chute ou le maintien sont soumis à des règles précises en poésie. On sait que tout schwa sujet aux règles habituelles d'élision avant voyelle disparaît, et que tous les autres schwas subsistent. Ainsi, dans ce vers de Baudelaire, tous les schwas soulignés sont prononcés, alors que les schwas entre parenthèses sont élidés :

Où tout ce que l'on aim(e) est digne d'être aimé

On remarque que l'affirmation selon laquelle l'alexandrin doit être constitué de douze syllabes (plus éventuellement une syllabe extramétrique) ne peut concerner que la sortie des règles post-lexicales. En effet, avant l'application de la règle d'élision, le vers cité ci-dessus comporte quatorze syllabes.

Schwa pose en fait peu de problème pour la diction classique. On sait aussi que le schwa final de vers est extramétrique, i.e. ne compte pas du point de vue métrique (il est 'sumuméraire'). En fait, il faut préciser que schwa n'est extramétrique que s'il est le noyau d'une syllabe qui fait elle-même partie d'une hypersyllabe dissyllabique :

Ah ! que j'en ai suivi de ces petites vieilles (Baudelaire)

Le schwa final de vers qui ne serait pas dans cette situation devrait en fait compter, comme dans la chanson de Brassens, qui n'obéit pas aux règles classiques :

*Non, les brav's gens n'aiment pas que
L'on suive une autre route qu'eux*

Ici, le schwa est 'fort', et doit être accentué, puisqu'il est à la rime. En effet, comparons les structures prosodiques du vers de Baudelaire et de celui de Brassens, en n'allant pas au-delà de S' :

S'
 S S S S S S S S S S S (S)
Ah ! que j'en ai suivi de ces petites vieilles

S' S' S' S' S' S' S'
 S S S S S S S S
Non, les brav's gens n'aiment pas que

Le mot *que* constitue à lui seul une hypersyllabe, parce qu'il est monosyllabique dans sa représentation lexicale. La dernière syllabe du vers de Baudelaire n'est pas dans le même cas.

X. Le mot phonologique en discours

En discours, nous l'avons dit, il se produit des restructurations. Nous avons donné plus haut des exemples de restructuration de la structure syllabique. Nous allons à présent aborder le problème des restructurations accentuelles. Considérons à titre d'illustration un autre vers de Baudelaire :

Le ciel était charmant, la mer était unie

Avant l'entrée en discours, nous avons la hiérarchie suivante :

S''S'' S'' S'' S''S'' S'' S''
 S'
 S S S S S S S S S S S S
Le ciel était charmant, la mer était unie

Dans cette suite, chaque mot phonologique produit par le composant morphologique possède son accent lexical propre, et il y a autant de mots phonologiques qu'il y a de S''. Les règles de désaccentuation vont effacer certains S'' :

S'' S'' S'' S''
 S'
 S S S S S S S S S S S S
Le ciel était charmant, la mer était unie

Certains mots voient leur accent (S'') automatiquement supprimé : il s'agit des clitiques, tels que les articles. Pour d'autres mots, tout dépend du contexte. A l'issue de ce processus de désaccentuation, on se retrouve

avec un nombre réduit de mots phonologiques. Les règles de désaccentuation post-lexicales ont donc pour effet de diminuer le nombre de mots phonologiques, tout en laissant une grande liberté au locuteur/lecteur (voir Garde [1968]). Ainsi, rien ne nous empêcherait de prononcer le vers avec deux mots phonologiques au lieu de quatre, en accélérant la vitesse de la lecture :

S'' S''
 S'
 S S S S S S S S S S S S
Le ciel était charmant, la mer était unie

Il est toutefois évident que cette seconde interprétation n'est pas conforme à ce qui est attendu en poésie.

Les règles prosodiques post-lexicales n'ont pas pour unique fonction de désaccentuer; elles doivent aussi créer une unité supérieure à S'', i.e. S''', ou groupe accentuel. Le vers de Baudelaire cité ci-dessus, compte, dans la diction attendue, quatre mots phonologiques; il comporte aussi deux groupes accentuels, le groupe accentuel étant le constituant supérieur au mot phonologique :

- (i) *Le ciel était charmant*
 (ii) *la mer était unie*

A l'intérieur de chacun de ces groupes, l'accent du deuxième mot phonologique est plus fort que celui du premier; nous dirons que, dans la hiérarchie prosodique, le dernier S'' d'un groupe reçoit l'accent principal de ce groupe :

S''' S'''
 S'' S'' S'' S''
 S'
 S S S S S S S S S S S S
Le ciel était charmant, la mer était unie

Nous appellerons cet accent (S''') 'accent de groupe'. Il n'est pas nécessaire de postuler un niveau supérieur à S'''. A la fin du premier groupe accentuel, il y a une légère pause, que nous qualifierons de rupture tonale. Nous représenterons cette rupture par le symbole %. Nous dirons que chacun des deux groupes accentuels constitue à lui seul un groupe intonational, le groupe intonational n'étant rien d'autre qu'un groupe accentuel suivi de %. Quant à la limite de phrase prosodique, elle sera symbolisée par %% :

$$\begin{array}{cccc} & & S''' & & S''' \\ & S'' & S'' & S'' & S'' \\ S' & S' & S' & S' & S' \\ S & S & S & S & S \end{array}$$

%% Le ciel était charmant % la mer était unie %%

Considérons à présent cet autre vers de Baudelaire :

Pour moi tout était noir et sanglant désormais

Ce vers comporte également deux groupes accentuels :

- (i) *Pour moi tout était noir*
- (ii) *et sanglant désormais*

Ces deux groupes ne sont pas séparés par une rupture % :

%% Pour moi tout était noir et sanglant désormais %%

S'ils l'étaient, cela ne changerait rien à la hiérarchie entre l'accent de *noir* et celui de *désormais*, qui sont toujours de force égale :

%% Pour moi tout était noir % et sanglant désormais %%

En résumé, syllabe, hypersyllabe, mot phonologique, et groupe accentuel sont des constituants prosodiques, tandis que groupe intonational et phrase prosodique sont à considérer comme des 'domaines' délimités par des signes démarcatifs (ruptures tonales).

Les règles de restructuration peuvent aussi ajouter des accents supplémentaires de niveau S'', dans le cas de mots phonologiques trop longs dans leur représentation lexicale. Examinons un autre vers du même auteur :

Et je t'endormirai dans un rêve sans fin

Avant l'application des règles post-lexicales, la hiérarchie prosodique est la suivante :

$$\begin{array}{cccccccc} S'' & S'' & S'' & & S'' & S'' & S'' & S'' & S'' & S'' \\ S' & S' \\ S & S & S & S & S & S & S & S & S & S \end{array}$$

Et je te endormirai dans un rêve sans fin

Le clitique *te* subit l'éllision, et *dans* subit la liaison. La désaccentuation est obligatoire pour les clitiqes : *Et, je, dans, un, sans*. Les règles de désaccentuation et de création de groupes accentuels produisent la hiérarchie suivante :

$$\begin{array}{cccc} & & S''' & & S''' \\ & S'' & & S'' & S'' \\ S' & S' & S' & S' & S' \\ S & S & S & S & S \end{array}$$

Et je t'endormirai dans un rêve sans fin

On constate immédiatement un déséquilibre entre les deux groupes accentuels du vers, le premier groupe n'ayant qu'un mot phonologique (*Et je t'endormirai*), alors que le second en a deux (*dans un rêve + sans fin*). Les règles post-lexicales peuvent dans ce cas ajouter un S'' intermédiaire. Il semble naturel de le placer sur la deuxième syllabe de *t'endormirai* :

$$\begin{array}{cccc} & & S''' & & S''' \\ & S' & S'' & S'' & S'' \\ S' & S' & S' & S' & S' \\ S & S & S & S & S \end{array}$$

Et je t'endormirai dans un rêve sans fin

Le rythme du vers appelle en effet cet accent supplémentaire, deux syllabes avant un accent déjà existant, pour des raisons d'alternance rythmique.

La syntaxe n'est pas la seule à conditionner la structure prosodique : il y a aussi par exemple la longueur des groupes, la nécessité d'éviter des rencontres d'accents adjacents; comparons les structures suivantes, en français de conversation, après application des règles post-lexicales :

$$\begin{array}{cccc} & & S'' & & \\ S' & S' & S' & S' & \\ S & S & S & S' & \\ \text{une jeune fille bien} & & & & \end{array}$$

$$\begin{array}{cccc} & & S'' & & S'' \\ S' & S' & S' & S' & S' \\ S & S & S & S & S \\ \text{une jeune fille intelligente} & & & & \end{array}$$

La désaccentuation a lieu dans *une jeune fille bien* (*jeune* et *fille* sont désaccentués); la désaccentuation de *fille* n'a pas lieu dans *une jeune fille intelligente*; la raison en est simple : si *fille* n'était pas désaccentué dans le premier exemple, deux syllabes successives seraient accentuées. Le problème ne se pose pas avec l'adjectif *intelligente*, qui est polysyllabique. On remarque que la relation syntaxique entre le nom (qui est la

'tête' du syntagme dans les deux cas, d'un point de vue syntaxique) et le terme qui suit est rigoureusement la même, mais que la structure prosodique change. Ce changement ne peut donc avoir de cause autre que phonologique.

XI. Syntaxe et prosodie

Nous proposons l'hypothèse suivante en ce qui concerne la syntaxe : dans toute théorie, il faut distinguer un niveau abstrait où l'on rend compte des relations grammaticales, et un niveau superficiel qui constitue une réalisation de ces relations, un système de règles étant chargé de convertir le niveau abstrait en structure superficielle. Or, il nous semble erroné de distinguer, d'une part, la structure superficielle produite par les règles syntaxiques, et d'autre part la structure prosodique. Au contraire, dans l'optique défendue ici, un sous-ensemble des règles syntaxiques aura pour fonction de convertir les structures relationnelles abstraites en structures prosodiques, structures que nous identifierons comme les structures syntaxiques de 'surface'. Autrement dit, la prosodie n'est rien d'autre qu'une syntaxe superficielle. Considérons ce vers de Baudelaire :

La mer, la vaste mer, console nos labeurs

La syntaxe a pour fonction de nous dire quelles sont les relations qu'entretiennent les mots, de spécifier que *la mer* est le sujet, que *la vaste mer* est en apposition au sujet, que *nos labeurs* est objet direct etc. On utilise ensuite les informations syntaxiques pour opérer la conversion en structure prosodique, et pour placer les accents de groupe aux endroits qui conviennent; après l'insertion lexicale et l'insertion de limites de groupes intonationnels et de phrases prosodiques, la structure prosodique provisoire est :

S''S''	S''S''	S''	S''	S''	S''	S''
S' S'	S' S'	S'	S' S'	S' S'	S' S'	S'
S S	S S S S	S S S S	S S	S S	S S	S S

%% La mer % la vaste mer % console nos labeurs %%

L'application des diverses règles post-lexicales, dont certaines ont besoin d'informations syntaxiques, produira la structure suivante :

S'''	S'''	S'''	S'''
S''	S''	S''	S''
S' S'	S' S'	S' S'	S' S'
S S	S S S S	S S S S	S S

%% La mer % la vaste mer % console nos labeurs %%

XII. Contraintes métriques

Il est temps maintenant d'envisager les relations qu'entretiennent la phonologie et la métrique. Nous venons de voir qu'il existe des règles de conversion de la structure syntaxique abstraite en structure prosodique. Ces règles s'appliquent en discours non-poétique. Quelle est donc la particularité du discours poétique ? Il est évident que les règles de la métrique constituent autant de contraintes limitant les possibilités de structuration prosodique de l'énoncé. Il faut donc tenir compte, à la fois, des relations syntaxiques, mais aussi des contraintes métriques. Considérons à titre d'exemple l'alexandrin classique (voir, par exemple, Milner & Regnault [1987 : 113]); on sait qu'il existe d'autres types d'alexandrin et bien d'autres types de vers, mais l'étude de ce vers classique suffira à illustrer notre propos. L'alexandrin classique impose les contraintes suivantes :

- un nombre de syllabes fixé à douze, plus, facultativement, une syllabe extramétrique dont le noyau est un schwa 'faible';
- la césure, avec deux accents obligatoires, sur les sixième et douzième syllabes.

Voici un exemple :

Percé de tant de coups, comment t'es-tu sauvé ? (Racine)

On l'aura compris, cette contrainte signifie que la sixième et la douzième syllabes doivent être des syllabes porteuses d'un accent lexical, au moment de l'entrée en discours des mots concernés. La fin de chaque hémistiche doit nécessairement coïncider avec un accent lexical, mais il faut s'empresse d'ajouter que cet accent ne devra pas subir de règle de désaccentuation : en clair, il n'est pas effaçable. Il faut en outre spécifier que la sixième et la douzième syllabes doivent constituer les éléments forts de constituants prosodiques de niveau S'''. Les contraintes métriques imposées par l'alexandrin classique peuvent se formaliser ainsi :



Ce schéma indique que les syllabes 6 et 12 (S soulignées) doivent être les 'têtes' de constituants étiquetés S''', et aussi que la dernière syllabe (la treizième) est facultative, et ne peut être la 'tête' d'une hypersyllabe. Elle est extramétrique parce qu'elle suit la dernière syllabe forte du vers. Enfin, la septième syllabe ne doit pas être le deuxième constituant d'une hypersyllabe dissyllabique. Nous allons voir ci-dessous le bien-fondé de cette contrainte.

Il est clair que le vers va devoir se 'couler' dans ce 'moule' contraignant. Les syllabes 6 et 12 doivent coïncider non avec des limites de mot, comme on le lit parfois, mais avec des accents lexicaux; ce vers de Boileau, cité par Mazaleyrat (1974 : 149) le montre bien :

Le moment où je parl(e) est déjà loin de moi

Le 'E' final de *parle* est élidé, et le /l/ devenu final subit la règle d'enchaînement :

\$u\$3œ\$pað\$le\$ etc.

Il est évident que la syllabe 6 (\$pað\$) n'est pas une fin de mot phonologique, tel que ce mot est produit par le composant morphologique. Les syllabes 6 et 12 doivent coïncider avec un accent lexical : cela signifie aussi qu'un accent secondaire n'est pas apte à se trouver dans cette position métrique. La contrainte obligeant les syllabes 6 et 12 à coïncider également avec un accent de groupe (S''') empêche cette possibilité : un accent secondaire ajouté par une règle post-lexicale ne peut devenir accent de groupe. Il nous reste à justifier pourquoi la syllabe 7 doit être la tête d'une hypersyllabe. Citons Malazeyrat (1974 : 145-6) : "Et il est remarquable qu'en versification traditionnelle l'articulation dite enjambante (c'est-à-dire tombant avant une atone finale de mot [...]) soit chose commune dans le ternaire (point A ci-dessous)

L'Archer super//be fit un pas // dans les roseaux. Hérédia

A

alors qu'elle est rigoureusement exclue du binaire et qu'il faudra attendre l'époque moderne pour la voir ressurgir des lointains de la poésie médiévale et reparaître dans des vers comme :

Sont les ongles de ce//lle que j'ai tant aimée Apollinaire "

Notre formalisation empêche la violation de cette règle classique.

Il est clair que lors de l'écriture du vers, le poète doit tenir compte de deux types de règles :

- des règles relativement souples de conversion de structures syntaxiques en structures prosodiques; ces règles sont celles du discours 'naturel';
- des contraintes strictes : les contraintes métriques.

Nous devons nous poser à présent la question du statut de ces contraintes, telles qu'elles viennent d'être formalisées. Notre hypothèse est qu'il ne peut s'agir que de contraintes de 'sortie', qui concernent le produit des règles post-lexicales, et non le moment de l'insertion lexicale en discours. Reprenons en effet le vers de Boileau cité plus haut :

Le moment où je parle est déjà loin de moi

Au moment de l'insertion lexicale en discours, le vers a treize syllabes, et c'est seulement après l'élosion du 'E' de *parle* que les contraintes métriques sont pleinement respectées.

XIII. Discordances

Nous allons traiter à présent des cas de conflit entre l'application des règles prosodiques 'naturelles' de la langue, et les contraintes métriques. Il n'est pas question d'être ici exhaustif. Nous avons choisi par conséquent les cas les plus représentatifs de discordance : l'enjambement, le rejet, et le contre-rejet, impliquant deux vers successifs. Voyons tout d'abord comment ces phénomènes de discordance sont habituellement définis. Pour Grammont (1965 : 24-5), "Quand une proposition, commencée dans un vers, se termine dans le suivant sans le remplir tout entier, on dit qu'il y a *enjambement*, et la fin de proposition qui figure dans le second vers constitue le *rejet*". De même, pour Deloffre (1973 : 119), quand il n'y a pas enjambement, cela signifie que "la fin du vers coïncide avec une

forte coupe syntaxique". Mazaleyrat (1974) distingue quant à lui d'une part rejet et contre-rejet, d'autre part enjambement. Pour lui (p. 119), le rejet est un "décalage, par léger retard, de l'articulation grammaticale par rapport à l'articulation métrique". Plus loin (p. 121), le même auteur ajoute, toujours à propos du rejet : "Dépendant, quant à sa nature linguistique, des groupements et disjonctions de la grammaire, il est lié au caractère serré ou lâche des ensembles dont il a pour fonction de briser l'unité". Mazaleyrat (p.119) cite Hugo :

*Et la machine ailée en l'azur solitaire
Fuyait, et pour la voir vint de dessous la terre [...]*

et Verlaine :

*Des chants voilés de corps lointains où la tendresse
Des sens étirent l'effroi de l'âme en des accords [...]*

Sur l'enjambement, il écrit (p. 127) : "La réalité qu'il désigne peut être définie comme un simple débordement des groupements de la phrase par rapport à ceux du mètre, sans mise en vedette d'aucun élément particulier. L'enjambement est donc à opposer au rejet comme au contre-rejet et sur le plan du style et sur celui de la réalisation phonétique. Sur le plan du style, la discordance par rejet ou contre-rejet met en valeur un élément du discours; pas la discordance par enjambement". Molino & Gardes-Tamine (1982 : 25-6) distinguent aussi l'enjambement du rejet. Ces vers de Rimbaud nous donnent un bon exemple d'enjambement :

*Les pieds dans les glaieuls, il dort. Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait un somme*

En effet, ici, il n'y a pas mise en valeur. Pourtant, qu'est-ce qui nous autorise à parler d'enjambement dans ces vers de Rimbaud, et de rejet dans ceux de Verlaine, que nous reproduisons ci-dessous ?

*Des chants voilés de corps lointains où la tendresse
Des sens étirent l'effroi de l'âme en des accords [...]*

Dans les vers de Verlaine, ce qui est 'brisé', c'est le groupe accentuel 'naturel' où la tendresse des sens, et les termes rejetés, *des sens*, représentent deux syllabes sur les sept de ce groupe : le rapport 5 + 2 autorise à parler de rejet, et donc de mise en valeur. Dans les vers de Rimbaud, le groupe accentuel concerné est *Souriant comme sourirait un enfant malade*, et la répartition est cette fois 5 + 7 : pas question de mise en

valeur. Citons la première strophe du même poème de Rimbaud (*Le Dormeur du Val*) :

*C'est un trou de verdure où chante une rivière
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent, où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.*

Il y a rejet au vers 3, et c'est le groupe accentuel qui est brisé; il y a rejet aussi au vers 4, mais cette fois, l'unité rejetée constitue à elle seule un groupe accentuel, et même un groupe intonational; cependant ce groupe intonational fait partie de la même phrase prosodique que celle du vers précédent. C'est un rejet d'un autre type, dans la mesure où l'unité rejetée est précédée d'une limite de groupe intonational (%), et suivie d'une limite de phrase prosodique (%%) :

*[...] % où le soleil % de la montagne fière %
Luit %% c'est un petit val qui mousse de rayons %%*

Ce type de rejet doit être soigneusement distingué des autres, pour la raison suivante : il n'entraîne en fait aucun conflit entre la métrique et la prosodie 'naturelle'. Dans ces vers, la métrique exige que la première syllabe du mot *fière* soit tête de groupe accentuel (voir § XI), et cette exigence est satisfaite par les règles prosodiques 'naturelles'. Il n'y a donc aucun conflit. La situation est très différente pour le rejet précédent de la même strophe (*D'argent*) :

*Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent, où le soleil, de la montagne fière*

Ici, la métrique exige que dernière syllabe du premier de ces deux vers reçoive l'accent de groupe (S^{'''}), mais la prosodie 'naturelle' voudrait attribuer cet accent de groupe à l'unité suivante, *D'argent*. Il faut donc reconnaître l'existence de deux types différents de rejet : un seul de ces deux types entraîne un conflit entre métrique et prosodie 'naturelle' pour ce qui est de l'attribution des accents de groupe.

À ce propos, il est important de signaler que lorsqu'une unité se trouvant en début de vers est précédée de %, et suivie également de % (et non de %% comme dans l'exemple étudié plus haut), il n'y a pas lieu de parler de rejet; c'est le cas dans ces vers de Baudelaire :

*Le monde, monotone et petit, aujourd'hui,
Hier, demain, toujours, nous fait voir notre image*

Ce qui donne, avec les symboles de rupture tonale :

%%Le monde % monotone et petit % aujourd'hui %
Hier % demain % toujours % nous fait voir notre image %%

Considérons à présent ces vers de Hugo, qui vont nous éclairer sur la nature exacte des phénomènes de discordance :

*Il est là sans qu'il sorte, au milieu de ce deuil,
De son clairon un souffle, un éclair de son oeil [...]*

En général, les spécialistes de métrique ne parlent pas de discordance entre articulation métrique et articulation grammaticale dans un cas de ce genre. Pourtant, il est évident que la structure syntaxique profonde est d'une certaine façon 'brisée' par la structure du vers. Le syntagme *un souffle* est en effet en relation syntaxique étroite avec le verbe *sortir* : or, ce dernier se trouve au vers précédent. Il s'avère par conséquent que les phénomènes de discordance ne répondent pas aux définitions données ci-dessus. Nous définirons quant à nous ces phénomènes comme des conflits entre la structure prosodique attendue par les règles 'naturelles' et la structure prosodique normalement imposée par les contraintes métriques. Ces conflits ne concernent en principe que le problème de l'application de la règle post-lexicale d'attribution d'accent de groupe (S^{'''}), puisque, dans l'alexandrin classique, la douzième syllabe du schéma métrique coïncide toujours avec une syllabe portant l'accent lexical (S^{''}) d'un mot phonologique produit par le composant morphologique. En somme, la métrique voudrait imposer un accent S^{'''} à une syllabe, et la prosodie 'naturelle' voudrait attribuer ce même accent S^{'''} à une autre syllabe, dans le vers précédent ou le vers suivant.

Ce point de vue sur la discordance découle logiquement de ce qui a été dit plus haut sur les relations entre syntaxe et prosodie. L'enjambement est une discordance entre métrique et syntaxe, seulement si par syntaxe on entend ici structure syntaxique de surface, i.e., nous l'avons dit plus haut, la structure prosodique 'naturelle'. Cette vision des choses est confirmée par la strophe de Rimbaud citée plus haut, et que nous reproduisons ci-dessous :

*C'est un trou de verdure où chante une rivière
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent, où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.*

Adam (1989 : 56-8) a relevé les enjambements et les rejets dans *Le Dormeur du Val* : or, on remarque qu'il ne mentionne pas les vers 1-2 dans sa liste des discordances. On en déduit que pour cet auteur il n'y a pas discordance à cet endroit. Pourtant, à nouveau, on constate qu'un syntagme grammatical est 'brisé', à savoir le groupe qui est sujet du verbe *chanter* : *une rivière accrochant follement aux herbes des haillons d'argent*. Si l'on se tenait aux définitions citées plus haut, on serait même en droit de parler de contre-rejet pour *une rivière*. On le voit, la structure syntaxique profonde n'est pas impliquée directement dans les phénomènes de discordance. Ces phénomènes n'impliquent que les contraintes métriques et les règles prosodiques 'naturelles', les premières entrant en conflit avec les secondes.

Quant à l'autre type de discordance, nous avons vu qu'il n'entraîne aucun conflit entre métrique et règles prosodiques 'naturelles' pour l'attribution de l'accent de groupe (S^{'''}) :

[...] % où le soleil % de la montagne fière %
Luit %% c'est un petit val qui mousse de rayons %%

Ce type de discordance n'est donc pas affaire d'accent. Comment le définir ? Selon nous, il faut faire appel ici à la notion de 'domaine'. Nous avons exposé plus haut notre conception du groupe intonational et de la phrase prosodique, que nous considérons comme des 'domaines', délimités par des frontières (% et %%). Il s'agit en l'occurrence de domaines prosodiques. Or, le vers doit être considéré aussi comme un 'domaine', mais un domaine métrique cette fois. Nous décrivons le type de rejet illustré par les deux vers ci-dessus comme suit : le domaine prosodique ne coïncide pas avec le domaine métrique, et plus précisément la fin de phrase prosodique, au lieu de coïncider avec la fin de vers, se situe au début du vers suivant, sans qu'il y ait conflit d'ordre accentuel entre métrique et prosodie 'naturelle' en fin de vers. Comme d'autre part, la phrase prosodique est en général aussi une phrase pour la syntaxe profonde, ce type de rejet constitue indirectement une discordance entre syntaxe et métrique.

XIV. Conclusion

Il s'agissait ici simplement de poser quelques principes d'analyse de la phonologie du texte poétique. Seuls quelques problèmes ont pu être

abordés partiellement dans les limites de cet article. La distinction entre règles lexicales et règles post-lexicales dans le cadre d'un modèle de phonologie lexicale nous paraît particulièrement fondée lorsqu'il s'agit de déterminer le statut théorique du mot phonologique. La définition correcte de cette unité est importante si on veut aborder la question de la congruence entre les catégories prosodiques du langage courant et celles du texte poétique, mais cette définition n'a de sens que dans le cadre d'un modèle théorique. Nous avons essayé de montrer que la diction poétique obéit aux mêmes principes généraux que le langage ordinaire, mais que les conditions d'application de ces principes sont différentes; d'autre part, nous avons formalisé la manière dont les contraintes métriques qui sont imposées au texte restreignent les possibilités permises par les règles de structuration prosodique de la langue, en limitant l'analyse à l'exemple de l'alexandrin classique. Enfin, nous avons avancé l'hypothèse qu'il n'y a jamais conflit direct entre la métrique et la syntaxe, contrairement à ce qui est souvent affirmé : quand il y a effet de discordance, il y a conflit entre le système d'attente dû aux règles prosodiques de la langue et les exigences de la métrique.

J.-Ph. WATBLED
Université de Provence



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM, J.M. (1989), *Pour lire le poème*, Bruxelles-Paris : De Boeck-Duculot.
 ARONOFF, M. (1976), *Word Formation in Generative Grammar*, Linguistic Inquiry Monograph 1, Cambridge, Mass. : the MIT Press.
 CHOMSKY, N. & M. HALLE (1968), *The Sound Pattern of English*, New York, Evanston & London : Harper & Row.
 DELOFFRE, F. (1973) *Le vers français*, Paris : SEDES.

- DURAND, J. (1990), *Generative and Non-Linear Phonology*, London & New York : Longman.
 ENCREVÉ, P. (1988), *La liaison avec et sans enchaînement, Phonologie tridimensionnelle et usages du français*, Paris : Seuil.
 GARDE, P. (1968), *L'accent*, Paris : P.U.F.
 GOLDSMITH, J. A. (1990), *Autosegmental and Metrical Phonology*, Oxford : Basil Blackwell.
 GRAMMONT, M. (1965), *Petit traité de versification française*, Paris : Armand Colin.
 HULST, H. van der & N. SMITH (eds) (1982), *The Structure of Phonological Representations*, part I, Dordrecht : Foris Publications.
 JAKOBSON, R. & L. WAUGH (1979), *The Sound Shape of Language*, Brighton : Harvester Press.
 KIPARSKY, P. (1982), "From Cyclic Phonology to Lexical Phonology", in van der HULST & SMITH (1982) pp. 130-175.
 MARTINET, A. (1966), "Le mot", in *Problèmes du langage, Collection Diogène*, pp. 39-53, Paris : Gallimard.
 MAZALEYRAT, J. (1974), *Eléments de métrique française*, Paris : Armand Colin.
 MILNER, J.C & F. REGNAULT (1987), *Dire le vers, court traité à l'intention des acteurs et des amateurs d'alexandrins*, Paris : Seuil.
 MOLINO, J. & J. GARDES-TAMINE (1982), *Introduction à l'analyse de la poésie*, vol. I, Paris : PUF.
 NESPOR, M. & I. VOGEL (1986), *Prosodic Phonology*, Dordrecht : Foris Publications.
 SAUSSURE, F. de (1980), *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
 SCALISE, S. (1984), *Generative Morphology*, Dordrecht : Foris Publications.
 SELKIRK, E.O. (1982), *The Syntax of Words*, Linguistic Inquiry Monograph 7, Cambridge, Mass. : The MIT Press.

